

Alertes à la bombe

«Le climat devient nocif et toxique, ce qui est intolérable»

La conseillère d'État chargée de la Formation, Cesla Amarelle, réagit aux dix alertes qui ont eu lieu depuis le début de l'année.

Cindy Mendicino

L'École professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) a connu mercredi sa cinquième alerte à la bombe depuis le début de l'année. Cinq autres alertes ont aussi été enregistrées dans des lieux d'enseignement vaudois. La conseillère d'État chargée de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, Cesla Amarelle, réagit.

Y a-t-il un problème à l'École professionnelle commerciale de Lausanne?

Nous vivons depuis le 27 janvier une série d'alertes à la bombe, c'est une réalité. Il est clair qu'il y a un effet d'entraînement dans d'autres lieux de formation, mais l'EPCL connaît une concentration préoccupante. J'ai rencontré la direction aujourd'hui pour marquer mon soutien et me renseigner directement sur la situation vécue par le corps enseignant et les élèves.

Dans quel état d'esprit sont les enseignants et les étudiants?

Il y a beaucoup d'inquiétude et d'agacement. Les élèves sont les premières victimes de ces agissements dangereux et inacceptables. D'autant que nous enrons dans une période d'examen et que le stress est donc beaucoup plus fort, surtout pour les dernières années. La situation est un peu délétère car, forcément, les gens s'observent. Cela empêche un contexte d'études serein et le climat devient nocif et toxique, ce qui est intolérable dans un lieu de formation.

Quelles mesures allez-vous prendre?

Il y a évidemment un volet d'enquête en cours. Pour l'EPCL, qui



La conseillère d'État Cesla Amarelle a rencontré, mercredi après-midi, la direction de l'EPCL. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

vit sa cinquième alerte, des discussions ont lieu depuis lundi, dans chaque classe. Un courrier a été envoyé à tous les élèves. Des cours d'appui et de rattrapage ont été mis en place. Car c'est le plus souvent en fin de semaine que des cours finissent par devoir être annulés. Nous ne prenons évidemment aucun risque. Pour les élèves qui sont en emploi et qui viennent en cours ces jours-là,

la situation devient compliquée. Un soutien psychologique est aussi mis en place.

Et du côté sécuritaire?

Nous n'en sommes pas encore à barricader les lieux d'enseignement. Nous voulons agir en proportionnalité. Mais nous n'écarterons aucun instrument adéquat, surtout avec les examens qui arrivent.

«Les élèves sont les premières victimes de ces agissements dangereux et inacceptables.»

Cesla Amarelle, conseillère d'État en charge de la Formation

Quels sont les risques courus par les auteurs de ces alertes?

Ils sont lourds et nombreux. Du point de vue du Code pénal, la peine encourue peut aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement. Mais le volet civil est aussi important: chaque intervention de police coûte environ 12'000 francs. Chaque jour de cours perdu à l'EPCL coûte par ailleurs environ 50'000 francs. Il est clair que l'État fera valoir des prétentions en dommages et intérêts. Enfin, des mesures scolaires pourront être prises si les auteurs devaient être scolarisés, dont, bien entendu, l'exclusion temporaire ou définitive. Nous sommes dans une situation grave.

Où en sont les enquêtes?

Selon nos informations, un seul et même procureur instruit les quatre alertes à la bombe qui se sont déroulées sur le site de la Vallée de la Jeunesse de l'École professionnelle et commerciale. C'est dans cette école qu'avait eu lieu la première alerte, le 27 janvier dernier. Toutes les autres affaires sont suivies par des procureurs différents, en fonction de leur permanence ces jours-là. Contacté sur l'avancée des enquêtes, le procureur général du Canton de Vaud Éric Cottier explique qu'en l'état, «le Ministère public ne fera aucune communication à leur sujet, et ne répondra à aucune question. Le fait est que ces alertes font bien entendu l'objet d'enquêtes et de procédés d'instruction menés par les autorités de poursuite.» En vertu de l'article 74 du Code de procédure pénale, il ajoute qu'une communication «circonstanciée» au public pourrait être envisagée, notamment si la population devait être mise en garde ou tranquillisée, ou si la portée particulière de l'affaire l'exigeait. **L.A.**

Polémique sur fond de campagne d'entre-deux-tours

Théâtre de Vidy

Le Conseil communal de Lausanne a consacré une partie de sa soirée de mardi au mandat donné à une maison française pour le plancher de la scène.

Vu son retentissement sur les réseaux sociaux et dans la presse, le Conseil communal de Lausanne se devait d'aborder la question du plancher de la scène du Théâtre de Vidy, qui sera commandé en France, à 750 kilomètres, et non auprès de nos menuisiers locaux.

Après qu'un concurrent écarté a sonné la charge sur Facebook, avant d'obtenir le soutien de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) (24heures des 18 et 20 mars), le PLR a demandé des comptes à la municipale en charge du dossier, la Verte Natacha Litzistorf. L'Élu d'Ensemble à Gauche et syndicaliste Johan Pain a également réclamé des précisions, notamment sur la rémunération des employés de l'entreprise française.

En guise d'introduction à sa réponse très longue et très détaillée, Natacha Litzistorf a fustigé cette polémique qui intervient peu avant le deuxième tour des élections communales de dimanche. Elle note que l'entreprise qui se plaint de ne pas avoir obtenu le marché pour le plancher de la scène n'a pas interjeté recours: «Je vous le demande avec un brin de malice, dit-elle au PLR. La FVE ne pouvait-elle pas conseiller à cet entrepreneur de faire recours?»

«La FVE ne pouvait-elle pas conseiller à cet entrepreneur de faire recours?»

Natacha Litzistorf, municipale Verte

Rappelant les règles internationales dont émanent les lois locales, elle fait valoir que la commune de Lausanne n'a pas les mains libres et qu'un certain quota d'offres doit être ouvert hors frontières.

Surtout, comme elle l'a déjà dit, il faut des compétences spécifiques pour monter un plancher (un «outil technique») de scène. Or, elles ne se trouvent pas (ou si peu) en Suisse. Lors du débat qui a suivi, UDC et PLR ont posé d'autres questions, notamment sur le service après-vente que l'on pouvait attendre d'une maison située au centre-ouest de la France.

Après une digression sur les futures modifications de la loi sur les marchés publics, Verts et socialistes ont renvoyé à un «plus grand schéma» où la droite est généralement «peu soucieuse de protectionnisme ou de dumping».

La municipale s'est encore emportée contre la «malhonnêteté» de certains qui laissent entendre que Lausanne adjuge majoritairement à des entreprises étrangères. Elle répète que sur 236 adjudications, 6 l'ont été seulement à l'étranger.

Les élus ont conclu par deux résolutions qui ne mangent pas de pain, demandant à la Municipalité de s'engager à défendre une version acceptable de la révision de la loi et de publier ses déterminations lors de la consultation. **Lise Bourgeois**

Deux écoles lausannoises ont dû être évacuées

● Le Gymnase de Beaulieu, en fin de matinée, puis l'École professionnelle commerciale (EPCL), quelques heures plus tard, ont dû être évacués mercredi à Lausanne suite à des alertes à la bombe. Deux jours plus tôt, le site du Gymnase de Morges et du Centre d'enseignement professionnel de Marcelin avait déjà été l'objet d'une telle alerte. Un millier de personnes ont dû être évacués mercredi après l'alerte donnée au Gymnase de Beaulieu. Les élèves n'ont pas pu réintégrer leurs cours. Même scénario à l'EPCL, à la rue du Midi, où les 230 élèves concernés ont été renvoyés à la maison. La police de Lausanne indiquait qu'un dispositif de sécurité d'un peu plus de 40 personnes y avait été déployé.



Devant le Gymnase de Beaulieu, qui a été évacué mercredi en fin de matinée.

KEYSTONE

C'est la cinquième alerte qui touche l'EPCL, mais la première sur son site du centre-ville. À la Vallée de la Jeunesse, de fausses alertes étaient survenues le 27 janvier, le 19 février et le 19 mars notamment. Il y en a

aussi eu sur le site scolaire de Marcelin et au Gymnase de Renens. Le municipal en charge de la Sécurité, Pierre-Antoine Hildbrand, «condamne avec la plus grande fermeté» ces fausses alertes qui se multiplient.

La police cantonale vaudoise rappelait récemment que l'alerte à la bombe constitue «un délit pénal avec les conséquences que cela suppose». Les frais d'intervention - plusieurs milliers de francs - sont facturés aux auteurs ou à leurs parents dans le cas des établissements scolaires.

En 2020, 65 infractions selon l'article 258 CP apparaissent dans la statistique policière de la criminalité, dont 59 ont été élucidées impliquant 53 prévenus. Des chiffres relativement stables au fil des ans. Pour comparaison, en 2010, 56 infractions de ce type étaient recensées. L'année 2017 a toutefois subi un pic avec 112 cas.

C.I.M./C.CH.

Un nouveau quartier se prépare aux portes d'Yverdon

Aménagement
Douze bâtiments et tout un concept de durabilité. Le projet de quartier Longemale a obtenu le feu vert de l'État de Vaud et va aller de l'avant à Pomy.

On devrait y avoir une jolie vue. À Pomy, sur les hauts de la crête dominant Yverdon, le projet de quartier Longemale a été validé par le Canton, ont annoncé mercredi les autorités et les promoteurs. Cet ensemble de douze bâtiments, répartissant 120 logements, 40 millions de francs d'investissements, pourrait sortir de terre entre 2023 et 2026. De quoi faire passer le cap des 1000 habitants au village de Pomy. «Leur intégration sera un défi et ce sera une sacrée étape pour la commune», a relevé le syndic, Yvan Debieux. D'autant plus que son quartier revient de loin. Lancé en

2012 déjà, il avait été d'abord refusé par l'État de Vaud, pour qui il était impossible de bétonner 18,5 hectares de surfaces d'assolement - les SDA, ces meilleures terres agricoles que Berne tient à préserver - alors que l'agglomération yverdonnoise faisait avancer pêle-mêle kyrielle de projets d'urbanisme dans la région. S'était ensuivi un long bras de fer avec le Canton, jusqu'à ce qu'AggloY, structure intercommunale créée à l'aménagement du territoire, accepte de faire un douloureux tri, entre 2018 et 2019, entre les intérêts des différentes communes. Le Canton a ainsi accepté de puiser dans son quota de SDA en novembre dernier, sans que Berne ne fasse recours.

C'est ce même tri qui a reporté un projet yverdonnois tout proche et idéalement situé, Coteau Est, ce dont les promoteurs se sont encore plaints publiquement la semaine dernière. «Le projet de



Prévu sur les hauts d'Yverdon, à Pomy, le quartier doit héberger 200 à 250 habitants (image de synthèse).

Longemale est le fruit de cette stratégie de priorisation, explique Ronei Falvino, responsable du bureau d'AggloY. Il répond notamment à nos critères d'accès en mobilité douce et de durabilité.» Un arrêt de bus postal tout proche

doit en effet gagner en efficacité avec une future ligne Travys (Transports Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Sainte-Croix), et le tracé gagner des aménagements de mobilité douce. Un ratio de véhicule par logement relativement

bas, un parking souterrain externe unique et un système d'encouragement encore à définir devant permettre de «décarboner» le quartier. «Il a également bénéficié de son statut relativement avancé, il était au stade d'examen préalable auprès du Canton», note le syndic.

Quant au quartier, il promet tout un concept de durabilité et de mixité, notamment générationnelle avec 20% de logements seniors. On parle d'îlots entourés de verdure, de potagers internes, d'un système énergétique local et neutre en CO₂. Aucun véhicule ne doit s'aventurer dans le périmètre, qui se voit comme un espace de transition entre le tissu bâti d'Yverdon, l'imposant centre de formation ORIF, et la campagne. Le choix des matériaux de construction doit se faire en adéquation avec la philosophie du quartier.

Erwan Le Bec